

Les programmes d'échange

En qualité d'étudiant de l'université Paris II Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

La durée et le moment du départ dépendent de votre domaine d'études et de la destination. Veuillez consulter le tableau des destinations spécifiques à votre domaine d'études : www.u-paris2.fr rubriques international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/Destinations proposées

Attention : conditions particulières pour les doubles licences (bi-licences). Merci de contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée votre discipline majeure.

Les étudiants en apprentissage ou en année de césure ne peuvent pas postuler à un programme d'échange.

Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.

Les cours suivis à l'étranger seront validés à votre retour à Paris II et les notes obtenues seront intégrées dans votre dossier universitaire. Dans le cadre d'un programme d'échange aucun diplôme n'est délivré par l'université étrangère.

La compensation des notes s'applique en cas de départ en programme d'échange.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

La procédure de candidature 2021-2022 pour les programmes d'échange est **entièrement dématérialisée**. Voici comment accéder au formulaire de candidature.

a. Identification par l'ENT



The screenshot shows the 'Service d'authentification' page of Université Paris II Panthéon-Assas. It features a login form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'SE CONNECTER' button, and an 'Aide' section with links for 'CRÉER MON COMPTE' and 'RÉSOLVRE MES PROBLÈMES DE CONNEXION'. A security warning at the bottom states: 'Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.'

A partir du 6 janvier, vous pouvez accéder à la candidature en ligne sur la page :


www.u-paris2.fr rubriques *international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/Candidature et procédure de sélection*

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

b. Choix de programme

Deux dossiers sont accessibles via le formulaire de candidature : le dossier spécifique pour le programme Oxford / UCL et le dossier pour l'ensemble des autres échanges. Il s'agit de deux procédures distinctes à sélectionner dans Programme.

Candidature en ligne


UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

Les champs marqués avec (*) doivent être remplis.

— Données de base [Ouvrir tous les sous-groupes](#) [Fermer tous les sous-regroupements](#)

Type de candidature	<input type="radio"/> Entrants <input checked="" type="radio"/> Sortants *
Public	<input checked="" type="radio"/> Étudiant/Stagiaire <input type="radio"/> Enseignant/Personnel *
Programme	<input type="text" value="Programme d'échange"/> *
Année académique visée	<input type="text" value="2021/2022"/> *

c. Choix des destinations

Vous pouvez faire **trois choix d'université** par ordre de préférence. Vous avez également la possibilité d'étendre le choix d'université au pays. Le professeur pourra ainsi vous proposer une autre université si celle-ci reste disponible et correspond aux mêmes exigences académiques et/ou linguistiques.

Attention, les universités ou zones suivantes doivent être mises en choix 1 obligatoirement pour la filière droit :

- Université de l'Indiana
- Canada
- Japon
- Corée du sud

Les candidats doivent sélectionner les pays et institutions d'accueil, période de séjour selon les indications du tableau des destinations et en fonction de leur année de départ et de leur filière. **Toute demande d'université ou de période qui ne correspond pas aux indications du tableau de destination entrainera l'annulation du choix de destination demandé.**

— Données sur le séjour prévu

Année d'étude au moment du départ	<input type="text" value="<--Merci de faire une sélection-->"/> *
Pays institutions partenaires - choix 1	<input type="text" value="<--Merci de faire une sélection-->"/> *
Institution d'accueil 1	<input type="text" value="<--Merci de faire une sélection-->"/> *
Période du séjour 1	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
je suis d'accord pour avoir d'autres propositions (Choix 1)	<input type="checkbox"/>
<hr/>	
Pays institution partenaire - choix 2	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
Institution d'accueil 2	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
Période du séjour 2	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
je suis d'accord pour avoir d'autres propositions (Choix 2)	<input type="checkbox"/>
<hr/>	
Pays institution partenaire - choix 3	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
Institution d'accueil 3	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
Période du séjour 3	<input type="text" value="<-- Aucune sélection-->"/>
je suis d'accord pour avoir d'autres propositions (Choix 3)	<input type="checkbox"/>

Les étudiants qui se portent candidats au programme Oxford/UCL pourront postuler à deux autres destinations. Dans ce cas, le premier dossier comportera uniquement les destinations Oxford et UCL sans vœux supplémentaire. Le deuxième dossier pourra contenir les deux vœux supplémentaires autorisés - un éventuel troisième choix ne sera pas pris en compte.

d. Période des candidatures :

Les étudiants peuvent candidater en ligne pendant la période de candidature suivante :

Tous les programmes d'échange (y compris Oxford/UCL) : du mercredi 6 janvier au dimanche 31 janvier 2021, 16h30.

e. Pièces justificatives requises, à télécharger dans la seconde partie de la procédure en ligne :

- **Relevé de notes** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements. Attention, seuls les relevés disposant d'un en-tête et d'un cachet de l'établissement sont acceptés comme pièces justificatives.
- **Une lettre de motivation en français** par université. Pour les Etats-Unis, il est demandé de rédiger un personal statement en anglais uniquement.
- **Un CV** en français. Pour les Etats-Unis, le CV est rédigé en anglais.
- **Justificatif(s) de langue** requis (voir point d) ci-dessous.
- **Une photo d'identité** (format jpg)

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury de sélection.

f. Justificatifs de niveau de langue :

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange. L'Université Paris II est tenue de vérifier que votre niveau est suffisant pour suivre les cours dans la langue d'enseignement. Merci de vous référer au tableau des destinations pour connaître les justificatifs et niveaux de langue exigés.

Si sur le tableau des destinations :

⇒ **Un test de langue officiel est exigé par l'université partenaire** (exemple : TOEFL, IELTS...) :

Vérifiez le type de test et le niveau requis et veuillez télécharger le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

⇒ **Aucun test officiel n'est exigé par l'université partenaire :**

Vous devez tout de même être évalués dans la langue d'enseignement de l'université partenaire. Plusieurs cas de figure :

1. Vous suivez des TDs de langue (obligatoires ou facultatifs) à Paris II dans la ou les langue(s) d'enseignement des destinations souhaitées :
 - Téléchargez l'attestation de niveau de langue puis pré-remplissez votre nom, matricule et numéro de TD
 - Remettez l'attestation à votre chargé de TD **avant le 4 décembre 2020 inclus**. Votre chargé de TD attestera votre niveau de langue et le Bureau des Programmes d'Echange vous enverra votre attestation complétée en janvier 2021. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier en ligne de candidature en programme d'échange.

Les étudiants redoublants qui n'auraient pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale organisée par Paris II.

2. Pour les langues qui ne sont pas enseignées à Paris II ou dans lesquelles vous n'avez pas suivi les TD facultatifs, vous devez fournir un justificatif officiel (tests des instituts culturels, INALCO, par exemple). Pour que le document soit accepté, il doit émaner d'une instance officielle avec cachet et signature.
3. Si vous ne pouvez produire aucun de ces justificatifs en allemand, espagnol, italien, portugais ou chinois, vous serez convoqués à un test oral organisé à Paris II **du 4 au 8 janvier 2021**. Si les cours

sont toujours enseignés en distanciel, l'oral de 10 minutes sera organisé sur la plateforme d'enseignement à distance zoom.

- Contactez le secrétariat du Pôle Langues par téléphone au 01 44 41 57 75 ou 01 44 41 57 74 **entre le 4 et le 11 décembre 2020** pour vous inscrire au test oral. Vous recevrez une convocation adressée par le Pôle Langues **dans la semaine du 14 décembre 2020**.
- Téléchargez ensuite l'attestation de niveau de langue puis pré-remplissez votre nom et matricule
- Transmettez cette attestation pré-remplie à l'enseignant évaluateur au plus tard jusqu'à la veille du test oral, par email. Son courriel sera indiqué sur votre convocation.
- Le Bureau des Programmes d'Echange vous enverra votre attestation complétée à l'issue du test de langue. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier en ligne de candidature en programme d'échange.

g. Sélection des candidats :

Les dossiers sont examinés par des commissions pédagogiques. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté et, pour les universités d'Oxford et UCL, un entretien de motivation en anglais fixé au samedi 6 mars 2021.

h. Communication des résultats :

Les résultats des sélections seront publiés sur l'ENT et dans votre espace personnel de candidature **au plus tard le 12 mars 2021**.

En cas de sélection, vous devrez impérativement accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel de candidature.

Le départ en programme d'échange est conditionné aux éléments suivants :

- ⇒ **Réussite aux examens de la session de juin.** En cas d'ajournement aux examens de juin vous devez impérativement tenir informé votre coordinateur au BPE.
- ⇒ **Admission par l'université partenaire :** après l'annonce de votre sélection par le Bureau des Programmes d'Echange, vous devrez remplir la procédure d'admission de l'université partenaire et constituer un dossier dans les délais impartis. L'université partenaire vérifie ensuite la validité de votre dossier et vous enverra une lettre d'admission (entre mars et juin, en fonction des établissements partenaires).
- ⇒ **Sélection en Master :** le départ en échange en Master 1 est conditionné à l'admission en Master à Paris II.

II. CANDIDATS RETENUS : FINANCER VOTRE SEJOUR

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides à la mobilité gérées par la direction de l'Action internationale de l'université Paris II Panthéon-Assas :

- Bourses Erasmus+ ;
- Bourse mobilité de la Région Ile-de-France ;
- Aide à la mobilité Internationale du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Aide à la mobilité de la direction de l'Action internationale.

Le dossier de demande de bourses est disponible à partir du mois **de juillet 2021**. La procédure de candidature est entièrement dématérialisée et le dossier unique devra soumis complet **avant fin septembre 2021** (date à préciser).

Pour plus de détails, veuillez consulter la page dédiée aux bourses de mobilité du site de Paris II www.u-paris2.fr rubriques international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/étudiants sélectionnés : à savoir

Aucune aide n'est automatiquement attribuée : une commission décidera de l'attribution des aides financières fin octobre 2021. Vous serez ensuite avertis par courriel de la décision de la commission.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (**FSDIE**) attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès de Mme Nicolet, service culturel d'Assas dès le mois d'**avril 2021**. ATTENTION : le délai de retrait/dépôt de dossier de candidature est très court (1-2 semaines).

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS le plus tôt possible

III. VOTRE INTERLOCUTEUR A PARIS II

DIRECTION DE L'ACTION INTERNATIONALE

Bureau des Programmes d'Echange
Centre Panthéon,
12 Place du Panthéon - 75005 Paris
Aile Soufflot - Escalier M, 2^{ème} étage – salle 5

Heures d'ouverture du bureau au public :

lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30

Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

Marion CHENU

Tél. : +33 (0)1 44 41 56 17

marion.chenu@u-paris2.fr

Sarah ESSADIKI

Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 36

sarah.essadiki@u-paris2.fr